

Support numérique (carte RFID) : 1 € / carte

FRANCE accès à tous les sites nordiques adhérents à NORDIC FRANCE dont le QUEYRAS

Redevances "NORDIC PASS SKI DE FOND"

SAISON NATIONAL ADULTE (à partir de 16 ans) Validité : du 01/11/N au 30/04/N+1 Vendu à partir du 16 novembre	210 €	/ personne
SAISON NATIONAL ADULTE PRIMEUR (à partir de 16 ans) Validité : du 01/11/N au 30/04/N+1 Vendu jusqu'au 15 novembre	180 €	/ pers.
SAISON NATIONAL JEUNE (de 5 à 15 ans révolus) Validité : du 01/11/N au 30/04/N+1 Vendu à partir du 16 novembre	75 €	/ pers.
SAISON NATIONAL JEUNE PRIMEUR (de 5 à 15 ans révolus) Validité : du 01/11/N au 30/04/N+1 Vendu jusqu'au 15 novembre	65 €	/ pers.

ALPES DU SUD, accès à tous les sites nordiques adhérents à NORDIC ALPES DU SUD dont le QUEYRAS

Redevances "NORDIC PASS SKI DE FOND"

SAISON (à partir de 16 ans) Validité : du 01/11/N au 30/04/N+1 Vendu à partir du 16 novembre	164 €	/ pers.
SAISON SUPER PRIMEUR (à partir de 16 ans) Validité : du 01/11/N au 30/04/N+1 Vendu jusqu'au 15 novembre	115 €	/ pers.
SEMAINE ADULTE (à partir de 16 ans) Validité : 7 jours consécutifs	58 €	/ pers.
SEMAINE JEUNE (de 5 à 15 ans révolus) Validité : 7 jours consécutifs	36 €	/ pers.
SEMAINE ADULTES DEUX PERSONNES ET PLUS (à partir de 16 ans) Validité : 7 jours consécutifs	48 €	/ pers.
SEMAINE JEUNES DEUX PERSONNES ET PLUS (de 5 à 15 ans révolus) Validité : 7 jours consécutifs	25 €	/ pers.
FESTI'NORDIC (à partir de 10 ans) Validité : 1 journée (uniquement le jour de l'évènement et sur la vallée concernée)	12 €	/ pers.

Redevances "NORDIC PASS MULTI-ACTIVITES"

Contributions volontaires activités hors ski de fond Alpes du Sud : raquettes : piétons, raquettes, VTT sur neige (fat-bike), ski-joëring.

Pour les individuels sur les itinéraires multi-activités, de montagne et itinéraires, vous circulez sur des itinéraires damés et entretenus, aidez la collectivité à maintenir ces itinéraires ouverts à toutes pratiques autres que le ski de fond en payant une participation volontaire.

JOURNEE 1 PERSONNE Durée : 1 journée	3 €	/ pers.
SEMAINE 1 PERSONNE Durée : 7 jours consécutifs	12 €	/ pers.
SAISON 1 PERSONNE Validité : du 01/11/N au 30/04/N+1	35 €	/ pers.
DUO JOURNEE (2 personnes) Durée : journée	5 €	/ 2 pers.
DUO SEMAINE (2 personnes) Durée : 7 jours consécutifs	20 €	/ 2 pers.
FAMILLE JOURNEE (2 adultes + 2 enfants) Durée : journée	6 €	/ famille
FAMILLE SEMAINE (2 adultes + 2 enfants) Durée : 7 jours consécutifs	24 €	/ famille

QUEYRAS, accès à tous les sites de l'ESPACE NORDIQUE DU QUEYRAS : Ceillac, Arvieux-Izoard / Souliers, Molines / Saint-Véran, Abriès-Ristolas / Aiguilles

Redevances "NORDIC PASS SKI DE FOND"

3 HEURES (à partir de 16 ans) Durée : 3 heures consécutives	9 €	/ pers.
JOURNEE ADULTE (à partir de 16 ans) Durée : journée	12 €	/ pers.
JOURNEE REDUIT (10-15 ans révolus, étudiants, demandeurs d'emploi : autres conditions page suivante) Durée : journée	6 €	/ pers.
ESPACES LUDIQUES ET INITIATION (à partir de 10 ans) Durée : journée	3 €	/ pers.
JOURNEE DUO ET PLUS (2 adultes ou plus en un seul paiement) Durée : journée	10 €	/ pers.
FAMILLE JOURNEE (2 adultes et 2 jeunes de 10-15 ans révolus) Durée : journée	26 €	/ famille
TRIBU JOURNEE (groupe constitué de minimum 10 adultes de 16-75 ans)	8 €	/ pers.
TARIF UNIQUE JOURNEE SUR PISTES (10 à 75 ans / pas de tarif réduit, pas de tarif 3h) Durée : 1 jour. UNIQUEMENT EN CAS DE CONTROLE SANS NORDIC PASS SUR LES PISTES. Pensez à acheter ou recharger votre Nordic Pass à l'avance aux chalets nordiques, auprès de nos revendeurs ou en ligne sur www.legeyras.com ou www.nordicalpesdusud.com	20 €	/ pers.
2 JOURS ET PLUS (à partir de 16 ans) Durée : 2 jours consécutifs ou plus	10 €	/ pers. /jour
SEMAINE (à partir de 16 ans) Durée : 7 jours consécutifs	50 €	/ pers.
SEMAINE JEUNE (10 à 15 ans révolus) Durée : 7 jours consécutifs	25 €	/ pers.
SAISON QUEYRAS (à partir de 16 ans) Validité : du 01/11/N au 30/04/N+1 Vendu à partir du 16 novembre et jusqu'au dimanche de la fin des vacances d'hiver toutes zones	105 €	/ pers.
SAISON QUEYRAS PRIMEUR (à partir de 16 ans) Validité : du 01/11/N au 30/04/N+1 Vendu jusqu'au 15 novembre	85 €	/ pers.
SAISON QUEYRAS REDUIT Validité : du 01/11/N au 30/04/N+1 Moniteurs, pompiers : quelle que soit la date d'achat Tout public : à partir du lundi suivant la fin des vacances d'hiver février/mars toutes zones	85 €	/ pers.
SAISON QUEYRAS JEUNE (de 10 à 15 ans révolus) Validité : du 01/11/N au 30/04/N+1 Vendu à partir du 16 novembre	60 €	/ pers.
SAISON QUEYRAS JEUNE PRIMEUR (de 10 à 15 ans révolus) Validité : du 01/11/N au 30/04/N+1 Vendu jusqu'au 15 novembre	50 €	/ pers.

Redevances "MULTI-ACTIVITES PRO" : pour les clients des professionnels lors de sorties encadrées sur les itinéraires		
Pour les clients encadrés ou non, les tarifs « nordic pass multi-activités » contributions volontaires s'appliquent (voir plus haut) à partir de 3 € / pers. / jour		
Redevances "MUSHERS / CHIENS DE TRAINAUX, SKI-JOERING" : mushers professionnels signataires d'une convention		
SAISON – attelage, ski-joëring individuel Validité : du 01/11/N au 30/04/N+1	200 €	/ attelage
SAISON – attelage de conduite Validité : du 01/11/N au 30/04/N+1	100 €	/ attelage
HEBDOMADAIRE – Attelage, ski joëring Validité : 7 jours consécutifs	60 €	/ attelage
Redevances "EVENEMENTS / ANIMATIONS"		
Matinales et Nocturnes du Nordic Validité : pour la durée de l'animations (horaires variables, uniquement le jour de l'évènement et sur la vallée concernée) Les tarifs « nordic pass multi-activités » contributions volontaires s'appliquent (voir plus haut) à partir de 3 € / pers.		
Intégrales du Nordic (à partir de 16 ans) Validité : 1 matinée (de 9h à 13h, uniquement le jour de l'évènement et sur la vallée concernée, sur les itinéraires de montagne damés : Izoard, Agnel et Blanche.	9 €	/ pers.
Redevances "CLASSES DE NEIGE" *		
Enfant Durée : 1 journée	2,5 €	/ pers.
Adulte accompagnant Durée : 1 journée	6 €	/ pers.

* le tarif classe de neige s'applique aux enfants de moins de 16 ans en groupe dans le cadre d'un séjour de découverte organisé en dehors de cercle familial, ainsi qu'aux adultes accompagnants pendant la sortie.

Dispositions particulières :

Tarif pour personnes handicapées : il est égal à celui des valides.

Bénéficiaire de tarifs préférentiels :

- Les clubs de ski du comitè Alpes Provence dans le cadre des accords prévus avec Nordic Alpes du Sud,
- Les clients de la Régie syndicale des stations de montagne du Queyras détenteurs d'un forfait alpin 6 à 9 jours ou SAISON, selon les termes de la convention annuelle entre la Régie et la Communauté de Communes (1 Nordic Pass 3 h offert : valable une seule fois par saison),
- Les moniteurs du ski ayant une carte professionnelle en cours de validité bénéficient du Pass saison Queyras au tarif « saison Queyras réduit » quelle que soit la date d'achat de ce pass (correspondant au prix du Pass Saison Queyras Primeur).

Bénéficiaire du Nordic Pass Queyras journée Réduit Queyras :

- Les jeunes de 10 à 16 ans (du jour d'anniversaire des 10 ans à la veille des 17 ans, sur présentation d'une carte d'identité).
- Les demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif en cours de validité).
- Les étudiants (sur présentation d'un justificatif en cours de validité).
- Ce tarif réduit est également proposé dans les conditions suivantes :
 - en cas de mauvaises conditions d'enneigement, c'est-à-dire dès lors qu'au moins la moitié du domaine nordique concerné (de Ceillac, d'Arvieux-Izoard / Souliers, de Molines / Saint-Véran ou d'Abriès-Ristolles / Aiguilles) est fermée (calculé en kilomètres par rapport au total).
 - lorsque le client se présente à la caisse moins d'1h30 avant la fermeture du site, soit selon les périodes : après 14h30 lorsque le site ferme à 16h ou après 13h30 lorsque le site ferme à 15h.

Aucun demi-tarif n'est accordé sur les autres titres

Sont exonérés de la redevance (sur présentation d'un justificatif) :

- Les enfants de moins de 10 ans dans le cercle familial (pas de titre spécifique)
- Les enfants de moins de 16 ans scolarisés dans le département pratiquants le ski de fond dans le temps scolaire (pas de titre spécifique)
- Les seniors âgés de plus de 75 ans (sur présentation d'une carte d'identité).
- Les possesseurs des titres annuels nationaux (Nordic Pass Saison National) émis par les collectivités locales acceptant le régime de libre circulation de l'association Nordic France
- Les accompagnants (2 au maximum) d'une personne handicapée à condition que celle-ci soit titulaire d'une carte d'invalidité attestant d'un taux d'invalidité égal ou supérieur à 80 % (pas de titre spécifique).
- Les pisteurs-secouristes nordiques porteurs d'une carte professionnelle en cours de validité
- Les gendarmes membres du Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne (PGHM), Pompiers et CRS Alpes uniquement dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions ou pour des besoins d'exercices ou interventions sur le terrain.
- Les moniteurs nordiques et écoles de ski signataires d'une convention avec le gestionnaire du site, en échange de la participation effective à un évènement d'au moins une demi-journée, sur certaines dates proposées par le gestionnaire et sous réserve d'acceptation par celui-ci.
- Les possesseurs d'un Nordic Pass ski de fond 3h, journée ou 2 jours consécutifs, émis par le site nordique de Cervières-Izoard, valable uniquement sur le site nordique d'Arvieux-Izoard / Souliers pendant la durée de validité du nordic pass pour permettre la jonction Arvieux – Cervières par l'itinéraire de montagne du Col Izoard. En contrepartie, le site nordique de Cervières-Izoard accordera l'accès aux pistes de ski de fond de la commune de Cervières aux détenteurs d'un Nordic Pass ski de fond 3h, journée ou 2 jours consécutifs, émis par l'Espace Nordique du Queyras pendant la durée de validité du nordic pass.

Périodes et horaires d'ouverture

Préouvertures : sur l'un des sites de l'Espace Nordique du Queyras selon les conditions d'enneigement, à partir du 19 novembre 2022, les week-ends uniquement.

Ouverture : les sites de l'Espace Nordique seront ouverts 7 jours sur 7, du 17/12/2022 au 26/03/2023, sous réserve des conditions nivologiques et météorologiques.

Horaires : Week-ends de préouverture et vacances de Noël (2 semaines) : 9h - 15h

Vacances de février-mars toutes zones (4 semaines) : ouverture 9h - 16h

Hors vacances scolaires (8 semaines) : ouverture de 9h - 15h

En dehors de ces horaires, les pistes ne sont pas sécurisées, l'accès est interdit pour des raisons de sécurité mais aussi par respect du travail du dameur et de la qualité de la glisse.